

Plan extrait de l'atlas des chemins vicinaux de la commune de Suenas à joindre à une demande à faire par Monsieur de Bonsieud tendant à obtenir la suppression d'un sentier.



Le bois du Chenoi.

AB. Sentier à supprimer contenant dix area dix neuf centiares, calculé sur une longueur de 375 mètres et sur la largeur légale de 1^m 65^c. 6^m 19^c.

Pl. 13. Ce sentier ne figure qu'au plan cadastral de la commune levé en 1827. Il a été oublié d'être porté à l'atlas des chemins lors de sa formation en 1844.

Certifié

Echelle de 1 à 2500 mètres

Certifié conforme le présent plan, par
le sous-signé géomètre ardent juré
à Braine-le-Comte le 22 août 1866

M. Picalausa

Approuvé par l'Administration Communale

de Quenast.

À Quenast, le 25 Août 1866.

Par ordonnance:

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Stalla



W. Demit

Suppléant la Députation permanente du
Conseil provincial pour être annexé à sa
décision en date de ce jour, n° 158802 B 15196.

À Bruxelles, le 31 octobre 1866.

Par ordonnance:

Le Greffier provincial

Le Président,

R. D. G. u. u. s.

mir. m.